

GRAND LIEU COMMUNAUTE : 244 400 438

DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE
- SÉANCE DU 21 MAI 2024 -

L'an deux mille vingt-quatre, le 21 mai, LE CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18h30, salle du Conseil au siège de la Communauté de Communes de Grand Lieu – Parc d'Activités de Tournebride à LA CHEVROLIÈRE, sous la présidence de Monsieur Johann BOBLIN.

Mme Valérie BAUDRY a été désignée secrétaire de séance.

Date de convocation du conseil : 14 mai 2024

| | |
|-----------------------|------------------|
| Nombre de conseillers | en exercice : 42 |
| | présents : 34 |
| | votants : 40 |

Présents :

COMMUNE DU BIGNON :

M. Loïc PLANET
Mme Alexandra MONTAGNE
M. Jean-Yves MARNIER

COMMUNE DE LA CHEVROLIÈRE :

M. Johann BOBLIN
Mme Sophie CLOUET
M. Vincent YVON
Mme Marie-France GOURAUD
M. Dominique OLIVIER

COMMUNE DE GENESTON :

Mme Karine PAVIZA
M. Anthony MARTEIL
Mme Marie-Thérèse CORGNIET

COMMUNE DE LA LIMOUZINIÈRE :

M. Frédéric LAUNAY
M. Pierre BONNET

COMMUNE DE MONTBERT :

M. Jean-Jacques MIRALLIÉ
Mme Manuela GUILLET
M. Christophe DOUILLARD

COMMUNE DE PONT SAINT MARTIN :

M. Yannick FÉTIVEAU
Mme Martine CHABIRAND
M. Christophe LEGLAND
Mme Bernadette GRATON
M. Christian CHIRON
Mme Marie-Anne DAVID

COMMUNE DE SAINT COLOMBAN :

M. Patrick BERTIN
M. Patrick VOGELSPERGER
Mme Nicole BATARD

COMMUNE DE SAINT LUMINE DE COUTAIS :

M. Bernard COUDRIAU
Mme Michelle PERROCHAUD

COMMUNE DE SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU :

Mme Virginie MÉNARD
Mme Valérie BAUDRY
M. Frédéric SORET
Mme Stéphanie LOIRET
M. Sébastien MICHAUD
M. Erwan PICCONE
M. Xavier DOUAUD

Mme Catherine DI DOMENICO, absente, a donné pouvoir à M. Frédéric LAUNAY
M. Michel ALUSSON, absent, a donné pouvoir à Mme Karine PAVIZA
Mme Marie-Agnès DE BOURMONT, absente, a donné pouvoir à M. Jean-Jacques MIRALLIÉ
Mme Jessica BERTESCHE, absente, a donné pouvoir à Mme Nicole BATARD
M. Stéphan BEAUGÉ, absent, a donné pouvoir à M. Frédéric SORET
M. Emmanuel GUILLET, absent, a donné pouvoir à M. Sébastien MICHAUD

M. Alain THALINEAU, absent
Mme Sylvie ETHORE, absente

CONTRAT LOCAL DE SANTE - VALIDATION DE LA FICHE ACTION 3.5 « METTRE EN PLACE DES PRATIQUES SPORTIVES ADAPTEES AUX PERSONNES FRAGILES »

Signé le 30 septembre 2021 pour une durée de 5 ans, le Contrat Local de Santé (CLS) a pour objectif de construire avec l'ensemble des acteurs de santé, du social et du médico-social, un projet de santé adapté aux besoins du territoire et de ses habitants.

Cet outil permet de mieux articuler les politiques publiques locales en santé sur le territoire et de créer une synergie entre tous les acteurs locaux pour développer des actions de proximité. Il décline également les priorités du Projet Régional de Santé.

Les axes stratégiques retenus dans le Contrat Local de Santé de Grand Lieu Communauté pour répondre à ces problématiques se déclinent autour **de 4 thématiques** :

- **L'accessibilité à la santé** : visibilité de l'offre, accès au numérique, mobilité, interconnaissance entre professionnels.
- **L'accès à l'offre de soins de 1er et 2nd recours** : maintien de l'offre actuelle, coordination entre professionnels, attractivité du territoire, sensibilisation autour de la santé mentale.
- **Les parcours de santé des personnes fragiles** : interconnaissance des acteurs du handicap, information sur les aides aux aidants, soutien pour la diversification des offres d'hébergement pour les personnes âgées.
- **La prévention et la promotion de la santé** : interconnaissance des acteurs œuvrant auprès des enfants, soutien à la parentalité, prévention en direction des jeunes et des personnes âgées, promotion d'un environnement favorable à la santé, promotion des formations premiers secours auprès des associations.

24 fiches-actions ont été rédigées et à ce jour, et 15 actions ont été réalisées.

Il convient de valider une nouvelle fiche action devant être incluse dans l'axe 3 « **Parcours de santé des personnes fragiles** ».

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Santé Publique ;

VU la délibération du Conseil communautaire en date du 28 septembre 2021 relative à l'approbation du Conseil Local de Santé (CLS)

CONSIDERANT l'exposé et les documents présentés ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE** la nouvelle fiche-action 3.5 " **Mettre en place des pratiques sportives adaptées aux personnes fragiles** », s'incluant dans l'axe 3 : « **Parcours de santé des personnes fragiles** »
- **AUTORISE** M. le Président ou en cas d'absence l'un des Vice-Présidents à signer tous les documents s'y rapportant.

Acte n° : DE126-C210524

Publié sur le site internet le 

Fait à La Chevrolière, le 21 mai 2024

Le Président,

Johann BOBLIN,

Signé électroniquement par : Johann
Boblin
Date de signature : 28/05/2024
Qualité : Président de Grand Lieu
Communauté

DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE
- SÉANCE DU 21 MAI 2024 -

L'an deux mille vingt-quatre, le 21 mai, LE CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18h30, salle du Conseil au siège de la Communauté de Communes de Grand Lieu – Parc d'Activités de Tournebride à LA CHEVROLIÈRE, sous la présidence de Monsieur Johann BOBLIN.

Mme Valérie BAUDRY a été désignée secrétaire de séance.

Date de convocation du conseil : 14 mai 2024

| | |
|-----------------------|------------------|
| Nombre de conseillers | en exercice : 42 |
| | présents : 34 |
| | votants : 40 |

Présents :

COMMUNE DU BIGNON :

M. Loïc PLANET
Mme Alexandra MONTAGNE
M. Jean-Yves MARNIER

COMMUNE DE LA CHEVROLIÈRE :

M. Johann BOBLIN
Mme Sophie CLOUET
M. Vincent YVON
Mme Marie-France GOURAUD
M. Dominique OLIVIER

COMMUNE DE GENESTON :

Mme Karine PAVIZA
M. Anthony MARTEIL
Mme Marie-Thérèse CORGNIET

COMMUNE DE LA LIMOUZINIÈRE :

M. Frédéric LAUNAY
M. Pierre BONNET

COMMUNE DE MONTBERT :

M. Jean-Jacques MIRALLIÉ
Mme Manuela GUILLET
M. Christophe DOUILLARD

COMMUNE DE PONT SAINT MARTIN :

M. Yannick FÉTIVEAU
Mme Martine CHABIRAND
M. Christophe LEGLAND
Mme Bernadette GRATON
M. Christian CHIRON
Mme Marie-Anne DAVID

COMMUNE DE SAINT COLOMBAN :

M. Patrick BERTIN
M. Patrick VOGELSPERGER
Mme Nicole BATARD

COMMUNE DE SAINT LUMINE DE COUTAIS :

M. Bernard COUDRIAU
Mme Michelle PERROCHAUD

COMMUNE DE SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU :

Mme Virginie MÉNARD
Mme Valérie BAUDRY
M. Frédéric SORET
Mme Stéphanie LOIRET
M. Sébastien MICHAUD
M. Erwan PICCONE
M. Xavier DOUAUD

Mme Catherine DI DOMENICO, absente, a donné pouvoir à M. Frédéric LAUNAY
M. Michel ALUSSON, absent, a donné pouvoir à Mme Karine PAVIZA
Mme Marie-Agnès DE BOURMONT, absente, a donné pouvoir à M. Jean-Jacques MIRALLIÉ
Mme Jessica BERTESCHE, absente, a donné pouvoir à Mme Nicole BATARD
M. Stéphan BEAUGÉ, absent, a donné pouvoir à M. Frédéric SORET
M. Emmanuel GUILLET, absent, a donné pouvoir à M. Sébastien MICHAUD

M. Alain THALINEAU, absent
Mme Sylvie ETHORE, absente

Envoyé en préfecture le 28/05/2024

Reçu en préfecture le 28/05/2024

Publié le

Conseil du 21/05/2024

S2LO

ID : 044-244400438-20240522-DE127_C210524-DE

RAPPORT D'ACTIVITES DU SERVICES COMMUNAUTAIRES – ANNEE 2023

L'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que « *Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au Conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le Conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier.*

Les représentants de la commune rendent compte au moins deux fois par an au Conseil municipal de l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale. »

Grand Lieu Communauté réalise ainsi, tous les ans, un rapport d'activités qui retrace les principales actions menées par la Communauté de communes.

Ce rapport est présenté aux membres du Conseil communautaire.

VU l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT que le rapport d'activités 2023 doit être communiqué au Conseil communautaire avant transmission à chaque commune membre ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** de la communication du rapport d'activités 2023 des services communautaires de Grand Lieu Communauté.

Acte n° : DE127-C210524

Publié sur le site internet le : 28/05/24

Fait à La Chevrolière, le 21 mai 2024,

Le Président,

Johann BOBLIN

Signé électroniquement par : Johann
Boblin
Date de signature : 28/05/2024
Qualité : Président de Grand Lieu
Communauté

GRAND LIEU COMMUNAUTE : 244 400 438

DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE
- SÉANCE DU 21 MAI 2024 -

L'an deux mille vingt-quatre, le 21 mai, LE CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18h30, salle du Conseil au siège de la Communauté de Communes de Grand Lieu – Parc d'Activités de Tournebride à LA CHEVROLIÈRE, sous la présidence de Monsieur Johann BOBLIN.

Mme Valérie BAUDRY a été désignée secrétaire de séance.

Date de convocation du conseil : 14 mai 2024

| | |
|-----------------------|------------------|
| Nombre de conseillers | en exercice : 42 |
| | présents : 33 |
| | votants : 39 |

Présents :

COMMUNE DU BIGNON :

M. Loïc PLANET
Mme Alexandra MONTAGNE
M. Jean-Yves MARNIER

COMMUNE DE LA CHEVROLIÈRE :

M. Johann BOBLIN
Mme Sophie CLOUET
M. Vincent YVON
Mme Marie-France GOURAUD
M. Dominique OLIVIER

COMMUNE DE GENESTON :

M. Anthony MARTEIL
Mme Marie-Thérèse CORGNIET

COMMUNE DE LA LIMOUZINIÈRE :

M. Frédéric LAUNAY
M. Pierre BONNET

COMMUNE DE MONTBERT :

M. Jean-Jacques MIRALLIÉ
Mme Manuela GUILLET
M. Christophe DOUILLARD

COMMUNE DE PONT SAINT MARTIN :

M. Yannick FÉTIVEAU
Mme Martine CHABIRAND
M. Christophe LEGLAND
Mme Bernadette GRATON
M. Christian CHIRON
Mme Marie-Anne DAVID

COMMUNE DE SAINT COLOMBAN :

M. Patrick BERTIN
M. Patrick VOGELSPERGER
Mme Nicole BATARD

COMMUNE DE SAINT LUMINE DE COUTAIS :

M. Bernard COUDRIAU
Mme Michelle PERROCHAUD

COMMUNE DE SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU :

Mme Virginie MÉNARD
Mme Valérie BAUDRY
M. Frédéric SORET
Mme Stéphanie LOIRET
M. Sébastien MICHAUD
M. Erwan PICCONE
M. Xavier DOUAUD

Mme Catherine DI DOMENICO, absente, a donné pouvoir à M. Frédéric LAUNAY
Mme Karine PAVIZA, absente, a donné pouvoir à M. Anthony MARTEIL
Mme Marie-Agnès DE BOURMONT, absente, a donné pouvoir à M. Jean-Jacques MIRALLIÉ
Mme Jessica BERTESCHE, absente, a donné pouvoir à Mme Nicole BATARD
M. Stéphan BEAUGÉ, absent, a donné pouvoir à M. Frédéric SORET
M. Emmanuel GUILLET, absent, a donné pouvoir à M. Sébastien MICHAUD

M. Alain THALINEAU, absent
Mme Sylvie ETHORE, absente
M. Michel ALUSSON, absent

RAPPORT D'ACTIVITES DU SERVICE DECHETS – ANNEE 2023

En application de l'article L.2224-17-1 du Code Général des Collectivités Territoriales « *le Maire ou le Président de l'établissement public de coopération intercommunale présente, respectivement, au conseil municipal ou à l'assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets, destiné notamment à l'information des usagers.* »

Le rapport préparé par le service expose les indicateurs techniques et financiers du service de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés. Il y figure également une présentation générale du service et de son fonctionnement et les faits marquants de l'année 2023.

Cette synthèse sera présentée au sein de chaque Conseil municipal de Grand Lieu Communauté.

VU l'article L2224-17-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT que le rapport d'activités doit être communiqué au Conseil communautaire avant transmission à chaque commune membre ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** de la communication du rapport d'activités 2023 du service déchets de Grand Lieu Communauté.

Acte n° : DE128-C210524

Publié sur le site internet le : 28/05/24

Fait à La Chevrolière, le 21 mai 2024,

Le Président,

Johann BOBLIN

Signé électroniquement par : Johann
Boblin
Date de signature : 28/05/2024
Qualité : Président de Grand Lieu
Communauté

DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE
- SÉANCE DU 21 MAI 2024 -

L'an deux mille vingt-quatre, le 21 mai, LE CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18h30, salle du Conseil au siège de la Communauté de Communes de Grand Lieu – Parc d'Activités de Tournebride à LA CHEVROLIÈRE, sous la présidence de Monsieur Johann BOBLIN.

Mme Valérie BAUDRY a été désignée secrétaire de séance.

Date de convocation du conseil : 14 mai 2024

Nombre de conseillers | en exercice : 42
| présents : 33
| votants : 36

Présents :

COMMUNE DU BIGNON :

M. Loïc PLANET
Mme Alexandra MONTAGNE
M. Jean-Yves MARNIER

COMMUNE DE LA CHEVROLIÈRE :

M. Johann BOBLIN
Mme Sophie CLOUET
M. Vincent YVON
Mme Marie-France GOURAUD
M. Dominique OLIVIER

COMMUNE DE GENESTON :

M. Anthony MARTEIL
Mme Marie-Thérèse CORGNIET

COMMUNE DE LA LIMOUZINIÈRE :

M. Frédéric LAUNAY
M. Pierre BONNET

COMMUNE DE MONTBERT :

M. Jean-Jacques MIRALLIÉ
Mme Manuela GUILLET
M. Christophe DOUILLARD

COMMUNE DE PONT SAINT MARTIN :

M. Yannick FÉTIVEAU
Mme Martine CHABIRAND
M. Christophe LEGLAND
Mme Bernadette GRATON
M. Christian CHIRON
Mme Marie-Anne DAVID

COMMUNE DE SAINT COLOMBAN :

M. Patrick BERTIN
M. Patrick VOGELSPERGER
Mme Nicole BATARD

COMMUNE DE SAINT LUMINE DE COUTAIS :

M. Bernard COUDRIAU
Mme Michelle PERROCHAUD

COMMUNE DE SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU :

Mme Virginie MÉNARD
Mme Valérie BAUDRY
M. Frédéric SORET
Mme Stéphanie LOIRET
M. Sébastien MICHAUD
M. Erwan PICCONE
M. Xavier DOUAUD

Mme Catherine DI DOMENICO, absente, a donné pouvoir à M. Frédéric LAUNAY
Mme Karine PAVIZA, absente, a donné pouvoir à M. Anthony MARTEIL
Mme Marie-Agnès DE BOURMONT, absente, a donné pouvoir à M. Jean-Jacques MIRALLIÉ
Mme Jessica BERTESCHE, absente, a donné pouvoir à Mme Nicole BATARD
M. Stéphan BEAUGÉ, absent, a donné pouvoir à M. Frédéric SORET
M. Emmanuel GUILLET, absent, a donné pouvoir à M. Sébastien MICHAUD

M. Alain THALINEAU, absent
Mme Sylvie ETHORE, absente
M. Michel ALUSSON, absent

ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS PAR GRAND LIEU COMMUNAUTE AU PROFIT DE LA COMMUNE DE GENESTON

Conformément à l'article 5214-16 V du Code Général des Collectivités Locales, la Communauté de Communes peut verser des fonds de concours à ses communes membres afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, après accords concordants exprimés à la majorité simple du Conseil communautaire et des Conseils municipaux concernés.

La commune de Geneston sollicite le Fonds de concours de Grand Lieu Communauté pour la **réalisation de travaux d'extension du pôle enfance jeunesse ADOME**.

Le plan de financement du projet est le suivant :

| Dépenses | | Recettes | | |
|------------------|------------------|---|------------------|--------------|
| Travaux | 308 611 € | ETAT (DETR) | 110 000 € | 30.6 % |
| Maîtrise d'œuvre | 51 128 € | CAF | 71 190 € | 19.8 % |
| | | Fonds de concours – Grand Lieu Communauté | 88 549 € | 24.6 % |
| | | Autofinancement | 90 000 € | 25.0 % |
| Total | 359 739 € | Total | 359 739 € | 100 % |

Mme Karine PAVIZA, M. Anthony MARTEIL, Mme Marie-Thérèse CORGNIET et M. Michel ALUSSON représentants de la commune de Geneston, ne prennent pas part au vote.

VU la délibération DE030-C160221 du Conseil communautaire du 16 février 2021 relative à la charte de mise en œuvre des fonds de concours ;

VU la délibération DE091-C260324 du Conseil communautaire du 26 mars 2024 fixant le montant disponible pour chaque commune pour 2024 ;

CONSIDERANT le projet d'extension du pôle enfance jeunesse ADOME ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- **DE VERSER** un fonds de concours de **88 549 €** au profit de la Commune de Geneston pour son projet **d'extension du pôle enfance jeunesse ADOME** ;
- **DE PRECISER** que conformément à la charte de mise en œuvre des fonds de concours approuvé par le Conseil communautaire le 16 février 2021, un acompte pourra être versé sur demande préalable de la commune auprès de la communauté de communes ;
- **D'AUTORISER** M. le Président et les Vice-présidents à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision

Acte n° : DE129-C210524

Publié sur le site internet le 28/05/24

Fait à La Chevrolière, le 21 mai 2024,

Le Président,

Johann BOBLIN,

Signé électroniquement par : Johann Boblin
Date de signature : 28/05/2024
Qualité : Président de Grand Lieu Communauté

GRAND LIEU COMMUNAUTE : 244 400 438

DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE
- SÉANCE DU 21 MAI 2024 -

L'an deux mille vingt-quatre, le 21 mai, LE CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18h30, salle du Conseil au siège de la Communauté de Communes de Grand Lieu – Parc d'Activités de Tournebride à LA CHEVROLIÈRE, sous la présidence de Monsieur Johann BOBLIN.

Mme Valérie BAUDRY a été désignée secrétaire de séance.

Date de convocation du conseil : 14 mai 2024

| | |
|-----------------------|------------------|
| Nombre de conseillers | en exercice : 42 |
| | présents : 33 |
| | votants : 37 |

Présents :

COMMUNE DU BIGNON :

M. Loïc PLANET
Mme Alexandra MONTAGNE
M. Jean-Yves MARNIER

COMMUNE DE LA CHEVROLIÈRE :

M. Johann BOBLIN
Mme Sophie CLOUET
M. Vincent YVON
Mme Marie-France GOURAUD
M. Dominique OLIVIER

COMMUNE DE GENESTON :

M. Anthony MARTEIL
Mme Marie-Thérèse CORGNIET

COMMUNE DE LA LIMOUZINIÈRE :

M. Frédéric LAUNAY
M. Pierre BONNET

COMMUNE DE MONTBERT :

M. Jean-Jacques MIRALLIÉ
Mme Manuela GUILLET
M. Christophe DOUILLARD

COMMUNE DE PONT SAINT MARTIN :

M. Yannick FÉTIVEAU
Mme Martine CHABIRAND
M. Christophe LEGLAND
Mme Bernadette GRATON
M. Christian CHIRON
Mme Marie-Anne DAVID

COMMUNE DE SAINT COLOMBAN :

M. Patrick BERTIN
M. Patrick VOGELSPERGER
Mme Nicole BATARD

COMMUNE DE SAINT LUMINE DE COUTAIS :

M. Bernard COUDRIAU
Mme Michelle PERROCHAUD

COMMUNE DE SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU :

Mme Virginie MÉNARD
Mme Valérie BAUDRY
M. Frédéric SORET
Mme Stéphanie LOIRET
M. Sébastien MICHAUD
M. Erwan PICCONE
M. Xavier DOUAUD

Mme Catherine DI DOMENICO, absente, a donné pouvoir à M. Frédéric LAUNAY
Mme Karine PAVIZA, absente, a donné pouvoir à M. Anthony MARTEIL
Mme Marie-Agnès DE BOURMONT, absente, a donné pouvoir à M. Jean-Jacques MIRALLIÉ
Mme Jessica BERTESCHE, absente, a donné pouvoir à Mme Nicole BATARD
M. Stéphan BEAUGÉ, absent, a donné pouvoir à M. Frédéric SORET
M. Emmanuel GUILLET, absent, a donné pouvoir à M. Sébastien MICHAUD

M. Alain THALINEAU, absent
Mme Sylvie ETHORE, absente
M. Michel ALUSSON, absent

ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS PAR GRAND LIEU COMMUNAUTE AU PROFIT DE LA COMMUNE DE SAINT LUMINE DE COUTAIS

Conformément à l'article 5214-16 V du Code Général des Collectivités Locales, la Communauté de Communes peut verser des fonds de concours à ses communes membres afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, après accords concordants exprimés à la majorité simple du Conseil communautaire et des Conseils municipaux concernés.

La commune de Saint Lumine de Coutais sollicite le Fonds de concours de Grand Lieu Communauté pour la **création d'un pôle associatif et jeunesse**.

Le plan de financement du projet est le suivant :

| Dépenses | | Recettes | | |
|-------------------|------------------|---|------------------|--------------|
| Travaux | 100 000 € | Fonds de concours – Grand Lieu Communauté | 50 000 € | 45.05 % |
| Maîtrise d'oeuvre | 11 000 € | Autofinancement | 61 000 € | 54.95 % |
| Total | 111 000 € | Total | 111 000 € | 100 % |

M. Bernard COUDRIAU et Mme Michelle PERROCHAUD représentants de la commune de Saint Lumine de Coutais, ne prennent pas part au vote.

VU la délibération DE030-C160221 du Conseil communautaire du 16 février 2021 relative à la charte de mise en œuvre des fonds de concours ;

VU la délibération DE091-C260324 du Conseil communautaire du 26 mars 2024 fixant le montant disponible pour chaque commune pour 2024 ;

CONSIDERANT le projet de création d'un pôle associatif et jeunesse ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- **DE VERSER** un fonds de concours de 50 000 € au profit de la Commune de Saint Lumine de Coutais pour son projet **création d'un pôle associatif et jeunesse** ;
- **DE PRECISER** que conformément à la charte de mise en œuvre des fonds de concours approuvé par le Conseil communautaire le 16 février 2021, un acompte pourra être versé sur demande préalable de la commune auprès de la communauté de communes ;
- **D'AUTORISER** M. le Président et les Vice-présidents à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision

Acte n° : DE130-C210524

Publié sur le site internet le : 28/05/24

Fait à La Chevrolière, le 21 mai 2024,

Le Président,

Johann BOBLIN,

Signé électroniquement par : Johann Boblin
Date de signature : 28/05/2024
Qualité : Président de Grand Lieu Communauté

GRAND LIEU COMMUNAUTE : 244 400 438

DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE
- SÉANCE DU 21 MAI 2024 -

L'an deux mille vingt-quatre, le 21 mai, LE CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18h30, salle du Conseil au siège de la Communauté de Communes de Grand Lieu – Parc d'Activités de Tournebride à LA CHEVROLIÈRE, sous la présidence de Monsieur Johann BOBLIN.

Mme Valérie BAUDRY a été désignée secrétaire de séance.

Date de convocation du conseil : 14 mai 2024

| | |
|-----------------------|------------------|
| Nombre de conseillers | en exercice : 42 |
| | présents : 33 |
| | votants : 35 |

Présents :

COMMUNE DU BIGNON :

M. Loïc PLANET
Mme Alexandra MONTAGNE
M. Jean-Yves MARNIER

COMMUNE DE LA CHEVROLIÈRE :

M. Johann BOBLIN
Mme Sophie CLOUET
M. Vincent YVON
Mme Marie-France GOURAUD
M. Dominique OLIVIER

COMMUNE DE GENESTON :

M. Anthony MARTEIL
Mme Marie-Thérèse CORGNIET

COMMUNE DE LA LIMOUZINIÈRE :

M. Frédéric LAUNAY
M. Pierre BONNET

COMMUNE DE MONTBERT :

M. Jean-Jacques MIRALLIÉ
Mme Manuela GUILLET
M. Christophe DOUILLARD

COMMUNE DE PONT SAINT MARTIN :

M. Yannick FÉTIVEAU
Mme Martine CHABIRAND
M. Christophe LEGLAND
Mme Bernadette GRATON
M. Christian CHIRON
Mme Marie-Anne DAVID

COMMUNE DE SAINT COLOMBAN :

M. Patrick BERTIN
M. Patrick VOGELSPERGER
Mme Nicole BATARD

COMMUNE DE SAINT LUMINE DE COUTAIS :

M. Bernard COUDRIAU
Mme Michelle PERROCHAUD

COMMUNE DE SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU :

Mme Virginie MÉNARD
Mme Valérie BAUDRY
M. Frédéric SORET
Mme Stéphanie LOIRET
M. Sébastien MICHAUD
M. Erwan PICCONE
M. Xavier DOUAUD

Mme Catherine DI DOMENICO, absente, a donné pouvoir à M. Frédéric LAUNAY
Mme Karine PAVIZA, absente, a donné pouvoir à M. Anthony MARTEIL
Mme Marie-Agnès DE BOURMONT, absente, a donné pouvoir à M. Jean-Jacques MIRALLIÉ
Mme Jessica BERTESCHE, absente, a donné pouvoir à Mme Nicole BATARD
M. Stéphan BEAUGÉ, absent, a donné pouvoir à M. Frédéric SORET
M. Emmanuel GUILLET, absent, a donné pouvoir à M. Sébastien MICHAUD

M. Alain THALINEAU, absent
Mme Sylvie ETHORE, absente
M. Michel ALUSSON, absent

ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS PAR GRAND LIEU COMMUNAUTE AU PROFIT DE LA COMMUNE DE MONTBERT

Conformément à l'article 5214-16 V du Code Général des Collectivités Locales, la Communauté de Communes peut verser des fonds de concours à ses communes membres afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, après accords concordants exprimés à la majorité simple du Conseil communautaire et des Conseils municipaux concernés.

La commune de Montbert sollicite le Fonds de concours de Grand Lieu Communauté pour **l'aménagement de la rue de la Jarrie – phase 2.**

Le plan de financement du projet est le suivant :

| Dépenses HT | | Recettes | | |
|--------------------|---------------------|--|---------------------|--------------|
| Travaux | 428 662.68 € | Fonds de concours – Grand Lieu Communauté | 130 742.00 € | 29.05 % |
| Maîtrise d'œuvre | 18 658.08 € | Département – aménagement voie mixte (vélo/piéton) | 26 000.00 € | 5.78 % |
| Divers et imprévus | 2 679.24 € | Amendes de police | 22 500.00 € | 5.00 % |
| | | Autofinancement | 270 758.00 € | 60.17 % |
| Total | 450 000.00 € | Total | 450 000.00 € | 100 % |

M. Jean-Jacques MIRALLIÉ, Mme Manuela GUILLET, M. Christophe DOUILLARD, Mme Marie-Agnès de BOURMONT représentants de la commune de Montbert, ne prennent pas part au vote.

VU la délibération DE030-C160221 du Conseil communautaire du 16 février 2021 relative à la charte de mise en œuvre des fonds de concours ;

VU la délibération DE091-C260324 du Conseil communautaire du 26 mars 2024 fixant le montant disponible pour chaque commune pour 2024 ;

CONSIDERANT le projet d'aménagement de la rue de la Jarrie – phase 2 ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- **DE VERSER** un fonds de concours de **130 742 €** au profit de la Commune de Montbert pour son projet **d'aménagement de la rue de la Jarrie – phase 2** ;
- **DE PRECISER** que conformément à la charte de mise en œuvre des fonds de concours approuvé par le Conseil communautaire le 16 février 2021, un acompte pourra être versé sur demande préalable de la commune auprès de la communauté de communes ;
- **D'AUTORISER** M. le Président et les Vice-présidents à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision

Acte n° : DE131-C210524

Publié sur le site internet le : 28/05/24

Fait à La Chevrolière, le 21 mai 2024,

Le Président,
Johann BOBLIN,

Signé électroniquement par : Johann Boblin
Date de signature : 28/05/2024
Qualité : Président de Grand Lieu Communauté

GRAND LIEU COMMUNAUTE : 244 400 438

DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE
- SÉANCE DU 21 MAI 2024 -

L'an deux mille vingt-quatre, le 21 mai, LE CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18h30, salle du Conseil au siège de la Communauté de Communes de Grand Lieu – Parc d'Activités de Tournebride à LA CHEVROLIÈRE, sous la présidence de Monsieur Johann BOBLIN.

Mme Valérie BAUDRY a été désignée secrétaire de séance.

Date de convocation du conseil : 14 mai 2024

| | |
|-----------------------|------------------|
| Nombre de conseillers | en exercice : 42 |
| | présents : 33 |
| | votants : 39 |

Présents :

COMMUNE DU BIGNON :

M. Loïc PLANET
Mme Alexandra MONTAGNE
M. Jean-Yves MARNIER

COMMUNE DE LA CHEVROLIÈRE :

M. Johann BOBLIN
Mme Sophie CLOUET
M. Vincent YVON
Mme Marie-France GOURAUD
M. Dominique OLIVIER

COMMUNE DE GENESTON :

M. Anthony MARTEIL
Mme Marie-Thérèse CORGNIET

COMMUNE DE LA LIMOUZINIÈRE :

M. Frédéric LAUNAY
M. Pierre BONNET

COMMUNE DE MONTBERT :

M. Jean-Jacques MIRALLIÉ
Mme Manuela GUILLET
M. Christophe DOUILLARD

COMMUNE DE PONT SAINT MARTIN :

M. Yannick FÉTIVEAU
Mme Martine CHABIRAND
M. Christophe LEGLAND
Mme Bernadette GRATON
M. Christian CHIRON
Mme Marie-Anne DAVID

COMMUNE DE SAINT COLOMBAN :

M. Patrick BERTIN
M. Patrick VOGELSPERGER
Mme Nicole BATARD

COMMUNE DE SAINT LUMINE DE COUTAIS :

M. Bernard COUDRIAU
Mme Michelle PERROCHAUD

COMMUNE DE SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU :

Mme Virginie MÉNARD
Mme Valérie BAUDRY
M. Frédéric SORET
Mme Stéphanie LOIRET
M. Sébastien MICHAUD
M. Erwan PICCONE
M. Xavier DOUAUD

Mme Catherine DI DOMENICO, absente, a donné pouvoir à M. Frédéric LAUNAY

Mme Karine PAVIZA, absente, a donné pouvoir à M. Anthony MARTEIL

Mme Marie-Agnès DE BOURMONT, absente, a donné pouvoir à M. Jean-Jacques MIRALLIÉ

Mme Jessica BERTESCHE, absente, a donné pouvoir à Mme Nicole BATARD

M. Stéphan BEAUGÉ, absent, a donné pouvoir à M. Frédéric SORET

M. Emmanuel GUILLET, absent, a donné pouvoir à M. Sébastien MICHAUD

M. Alain THALINEAU, absent

Mme Sylvie ETHORE, absente

M. Michel ALUSSON, absent

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Dans le cadre de l'augmentation du temps de travail d'un agent, il convient de créer l'emploi suivant :

Filière SPORTIVE :

Un emploi d'Educateur territorial des Activités Physiques et sportives à Temps complet 35h

VU le Code Général de la Fonction Publique ;

VU le tableau des effectifs ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de mettre à jour le tableau des effectifs suite aux modifications présentées ;

CONSIDÉRANT qu'aucun emploi relevant des grades cités ci-dessus n'est vacant au tableau des effectifs ;

Le Conseil communautaire, après avoir entendu le rapporteur en son exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **DE CREER** l'emploi suivant :

Filière SPORTIVE :

Un emploi d'Educateur territorial des Activités Physiques et sportives à Temps complet (35h/35h)

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou en cas d'absence un Vice-Président à signer tout document relatif à ces modifications du tableau des effectifs,

Acte n° : DE132-C210524

Publié sur le site internet le 28/05/24

Fait à La Chevrolière, le 21 mai 2024,
Le Président,
Johann BOBLIN,

Signé électroniquement par : Johann
Boblin
Date de signature : 28/05/2024
Qualité : Président de Grand Lieu
Communauté